



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 Décembre 2011

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

EGLISE TRANCHE A, CHOEUR ET ABSIDE

La commission bâtiments s'est réunie pour prendre connaissance de l'estimatif de travaux présenté par le Cabinet PRONAOS Architecture, relatif à la tranche A de l'église, Chœur et Abside. Vu l'importance du montant de l'estimatif (182 529 €) des priorités sont définies. Le projet de la tranche A comporte la réfection du mur de la façade Est du Chœur, la remise à neuf du toit et de la charpente du Chœur et de la sacristie, ainsi que la réalisation d'un chaînage périphérique pour remédier à l'instabilité des pierres de la voûte centrale intérieure du chœur. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le projet de réfection de l'église, tranche A, chœur et abside sur la base d'un montant estimé des travaux de 118 564€ hors taxes, auquel il faut rajouter la mission SPS pour 1 000€, le contrôle technique pour 3 500€, les annonces pour 1 500€ et les honoraires d'architecte pour 11 680€. Le coût de l'opération est estimé à 136 244€ HT, à porter au Budget Primitif de 2012.

Le plan de financement prévisionnel sera le suivant :

- coût du projet	162 947,82 € TTC
- subvention conseil régional	15 000,00 €
- conseil général	40 111,00 €
- DETR (30%)	40 873,20 €
- Autofinancement Commune	66 963,62 €

RECENSEMENT, CREATION D'EMPLOI

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents la création de deux emplois occasionnels d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période du 03 janvier 2012 au 18 février 2012.

Les agents seront payés à raison de :

- 1 € par feuille de logement remplie
- 1,70 € par bulletin individuel rempli.

La commune versera un forfait de 250 € par agent pour les frais de transports et de formation.

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°05

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents, la décision modificative N°5 suivante :

	Dépenses	Recettes
Article R002	-2 358 €	
Article R024		+ 2 358 €

qui concerne la sortie des actifs pour des cessions d'immobilisations à des tiers (SAPRR, LENOIR, MAGNIEN).

ZAC, COUR D'APPEL DE LYON

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la notification de l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon, après audience du 8 novembre 2011 qui conclut au rejet de la requête présentée par M. Mme NOBLOT, Mme PEIRAZEAU B., M. Mme BRYCZEK E., GFA du Domaine Georges LIGNIER, Mme FOURRIER, M. GROFFIER R, Mme COLLARDOT-COQUARD, M. Jean RAPHET, Mme BOURSOT G., M. JEANNIARD Marcel et M. Gérard RAPHET.

QUESTIONS DIVERSES

- Un rendez-vous avec M. Patrick LOTHE, Directeur des services infrastructure du Conseil Général sera programmé courant janvier 2012 pour le rond point.
- Lecture d'une lettre du Conseil Général donnant réponse à M. Hubert LIGNIER, relative au rond point.
- La procédure du dossier d'extension de la carrière est achevée. Une lettre de M. Georges LIGNIER remise au maire, a été lue en complément au dossier d'enquête publique.
- Demande écrite de M. Georges LIGNIER pour changer le zonage du Plan Local d'Urbanisme sur des parcelles « En Grebillet ». A étudier lors de la prochaine révision du P.L.U.
- Lecture d'une lettre de parents d'élèves du collège de Gevrey Chambertin qui s'étonnent du retard pris par le démarrage des travaux de reconstruction du collège " la Champagne".
- Analyses d'eau conformes, permis de construire, faits divers gendarmerie : attention aux cambriolages

Prochain Conseil Municipal le 18/01/2012, à 19h, en séance publique